

4 mai 2020

UN NOUVEAU RECUEIL DE TARIFS DU CAMIONNAGE EN VRAC RISQUE D'ÊTRE ADOPTÉ PROCHAINEMENT PAR LE MTQ

L'ACRGTQ participe à la table du ministre des Transports sur l'industrie du camionnage en vrac, dont les travaux portent depuis plus d'un an sur la réforme de la structure tarifaire du camionnage en vrac.

À cet égard, l'ACRGTQ a reçu l'information récemment de l'intention du ministre des Transports du Québec d'aller de l'avant cette année avec sa réforme de la structure tarifaire du camionnage et qu'un nouveau recueil de tarifs du camionnage en vrac devrait être adopté prochainement, possiblement au courant de cet été.

Cependant, aucune précision relativement au nouveau recueil de tarifs n'est accessible présentement. Le MTQ devrait convoquer prochainement l'industrie pour lui présenter les résultats de ses travaux.

L'ACRGTQ appréhende que les tarifs ne soient revus à la hausse. Malgré les questions posées à cet effet, le ministère ne peut préciser le pourcentage d'augmentation à prévoir à ce jour. Il n'y a également aucune date d'entrée en vigueur prévue du nouveau recueil tarifaire. Selon l'information communiquée, celui-ci devrait entrer en vigueur dans quelques semaines ou quelques mois.

L'ACRGTQ suit activement ce dossier et continue de s'informer régulièrement auprès du ministère pour communiquer à ses membres l'information la plus à jour qu'il soit possible d'obtenir.

Il s'agit d'une information dont les entrepreneurs doivent disposer le plus rapidement possible afin de prévoir ces montants dans les soumissions à être déposées. L'ACRGTQ a par ailleurs transmis à plusieurs reprises au ministère des inquiétudes quant à l'adoption d'un nouveau recueil en cours d'année, principalement pour les impacts que cela pourrait créer pour les contrats des donneurs d'ouvrage publics et non seulement ceux du ministère des Transports.

Dans l'attente, cet élément devrait être pris en considération au moment de soumissionner pour les appels d'offres de certains donneurs d'ouvrage publics qui indiquent qu'il n'y aura pas d'indexation pour le coût du transport en vrac.

L'ACRGTQ vous tiendra au courant dès que plus d'information sera disponible à ce sujet. Vous pouvez communiquer avec M^e Mathieu Tremblay au 418 900-1182 ou au mtremblay@acrgtq.qc.ca si vous désirez discuter du présent sujet.